

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Lieu de dépôt :

- NORD SAINT-PAUL EST
 SAINT-PIERRE LE PORT
 LE TAMPON SAINT-JOSEPH
 CPOI SUD

NUMÉRO DOSSIER :

- BON ETUDIANT – SPECIAL COVID

**LES DOSSIERS DE DEMANDE DE BON «ETUDIANT – SPECIAL COVID» TRANSMIS PAR VOIE POSTALE À LA RÉGION RÉUNION
Ne SERONT PAS INSTRUITS. ILS SERONT REJETÉS**

SITUATION DU VOYAGEUR : (cocher **UNE SEULE** des cases ci-dessous)

- Choix n°1 : Je suis né(e) à La Réunion
 Choix n°2 : Je suis né(e) d'un parent natif de La Réunion
 Choix n°3 : Je suis "un enfant rattaché" fiscalement à La Réunion

1. IDENTITÉ ET INFORMATIONS PERSONNELLES DU VOYAGEUR RÉSIDANT EN MÉTROPOLE

Nom* : Prénom(s)* :

Né(e) le : à

Nom de naissance* :

Numéro de carte nationale d'identité valide : ou de Passeport valide :

* Les nom(s), prénom(s) et nom(s) de naissance qui apparaîtront sur le bon seront les mêmes que sur la pièce d'identité fournie au dossier.

Adresse complète :

Code postal : Ville : Département :

Numéro de téléphone portable : Numéro de téléphone fixe :

Adresse de messagerie :@.....

Si enfant mineur ou adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :

Nom et prénom(s) : Date de naissance :

2. SITUATION FISCALE DU VOYAGEUR

Situation de famille du voyageur : Marié Célibataire Divorcé Veuf Pacsé Enfant mineur

Nombre d'enfant(s) à charge :

Étudiant : Boursier Allocataire du RSA Bénéficiaire de l'Allocation de Mobilité Spécifique Bénéficiaire du Passeport Mobilité Études

Revenu imposable 2018 : € (A) Nombre de parts : (B) Quotient familial : € (A/B)

Je m'engage à fournir la même pièce d'identité dans ce dossier que lors de l'achat du billet d'avion.

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

**Date et signature obligatoires du voyageur
(ou du chef de foyer fiscal)**

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES DEMANDES

1. Un dossier COMPLET comprenant :

1.1 Pour tous les choix :

- 1. Avis d'imposition/non-imposition primitif 2019 sur les revenus 2018 en intégralité sur lequel est rattaché le voyageur.

*NB : Les duplicata, rectificatif, restitution, correctif, dégrèvements ne seront acceptés que sous réserve de vérification par la Région Réunion auprès des services des impôts. Dans le cas où l'avis d'imposition comporte un cas particulier, un document justificatif couvrant la période d'imposition 2018 sera demandé. **Les déclarations effectuées par les contribuables ne peuvent pas servir de preuve.***

- 2. Attestation de PACS (si vous êtes PACSÉ(E)).

- 3. Justificatif de domicile de moins de 6 mois faisant apparaître le nom et le prénom du voyageur (ou de l'hébergeur).

> facture EDF, eau, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer, contrat de bail de moins d'un mois, assurance habitation, ou à défaut un certificat de résidence établi par la mairie de la commune de résidence.

NB : Les lettres de rappel, relances, factures de résiliation, mise en demeure, clôture de compte ne sont pas recevables.

En cas de situation d'hébergement :

> joindre également une attestation sur l'honneur de l'hébergeur (imprimé joint en page 12) et une copie de sa pièce d'identité en cours de validité en plus du justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeur.

NB : L'acte de mariage ou le certificat de PACS sera demandé dans certains cas.

- 4. Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint en page 10).

- 5. Procuration renseignée (imprimé joint en page 9).

-6. Carte étudiant ou certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement (hors Département de la Réunion) ou carte d'apprenti pour l'année scolaire 2019/2020

1.2 Et, selon les choix, les pièces complémentaires suivantes :

■ POUR LE CHOIX 1 « je suis né(e) à La Réunion »:

- 1.1. Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français en cours de validité du voyageur.

- 1.2. Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité du chef de foyer fiscal.

NB : Le titre de séjour en cours de validité (en plus de la carte nationale d'identité ou du passeport) sera demandé si le chef de foyer fiscal est étranger.

- 1.3. Livret(s) de famille en totalité faisant apparaître le voyageur et les personnes rattachées à l'avis d'imposition (pièce facultative pour une personne célibataire sans enfant à charge).

NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale sera demandé dans certains cas. La déclaration de revenus 2018 sera demandée dans certains cas afin de vérifier la cohérence des informations sur l'avis d'imposition.

- 1.4. Original de l'acte de naissance de la personne née à La Réunion.

■ POUR LE CHOIX 2 « je suis né(e) d'un parent natif de La Réunion »:

- 2.1. Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français en cours de validité du voyageur.

NB : Pour les enfants mineurs binationaux, la déclaration de naissance auprès d'une autorité française sera exigée.

- 2.2. Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité du chef de foyer fiscal.

NB : Le titre de séjour en cours de validité (en plus de la carte nationale d'identité ou du passeport) sera demandé si le chef de foyer fiscal est étranger.

- 2.3. Livret(s) de famille en totalité faisant apparaître le voyageur et les personnes rattachées à l'avis d'imposition (pièce facultative pour une personne célibataire sans enfant à charge).

NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale sera demandé dans certains cas. La déclaration de revenus 2018 sera demandée dans certains cas afin de vérifier la cohérence des informations sur l'avis d'imposition.

- 2.4. Original de l'acte de naissance du parent né à La Réunion.

- 2.5. Si le parent né à La Réunion est décédé, **fournir l'acte de décès du parent.**

- 2.6. Fiche choix n°2 (page 7).

■ **POUR LE CHOIX 3 « je suis un enfant rattaché fiscalement à La Réunion » :**

- 3.1. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité du voyageur.

- 3.2. **Carte Nationale d'Identité ou Passeport** en cours de validité du chef de foyer fiscal.

NB : Le titre de séjour en cours de validité (en plus de la carte nationale d'identité ou du passeport) sera demandé si le chef de foyer fiscal est étranger.

- 3.3. **Livret(s) de famille** en totalité faisant apparaître le voyageur et les personnes rattachées à l'avis d'imposition (pièce facultative pour une personne célibataire sans enfant à charge).

NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale sera demandé dans certains cas. La déclaration de revenus 2018 sera demandée dans certains cas afin de vérifier la cohérence des informations sur l'avis d'imposition.

- 3.4. Fiche choix n°3 (page 8)

- 3.5. Carte étudiant ou certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement (hors Département de la Réunion) ou carte d'apprenti pour l'année scolaire 2019/2020

2. Condition de dépôt du dossier.

Le dossier complet, devra être déposé dans une antenne de la RÉGION RÉUNION.

Le mandataire doit IMPÉRATIVEMENT se rendre à la Région Réunion ou dans une antenne de la Région Réunion avec son dossier complet.

Le bon sera remis en main propre au mandataire en cas d'éligibilité.

Les pièces du dossier ne peuvent en aucun cas être transmises en format scanné par mail à la Région Réunion.

Les copies papier doivent être lisibles, complètes et au format A4 des pièces justificatives et de l'acte de naissance original.

L'ATTENTION DES RÉSIDENTS INSTALLÉS HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE EST ATTIRÉE SUR LE DÉLAI DE TRAITEMENT DE LEUR DOSSIER DONT LA PARTICULARITÉ PEUT IMPLIQUER DES DEMANDES COMPLÉMENTAIRES DES SERVICES ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, LE DÉLAI DE DÉLIVRANCE DU BON EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PLUS LONG.

L'ETUDIANT BENEFICIAIRE DU BON « ETUDIANT – SPECIAL COVID » NE POURRA PLUS SOLLICITER UNE AIDE A LA CONTINUITE TERRITORIALE « GRAND PUBLIC » en 2020 APRES UTILISATION DE CE BON « ETUDIANT – SPECIAL COVID »

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE

1. CONDITIONS RELATIVES À LA SITUATION DU DEMANDEUR

Vous êtes né(e) à La Réunion

Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018) est inférieur à 26 030 €

Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.

Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.

Votre adresse d'imposition est domiciliée en France métropolitaine sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018)

Les enfants rattachés à l'avis d'imposition et présents sur le livret de famille sont éligibles au dispositif.

Un de vos parents est né à La Réunion

Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018) est inférieur à 26 030 €

Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal

Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.

Votre adresse d'imposition est domiciliée en France métropolitaine sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018)

Les enfants et les conjoints ne sont pas éligibles au dispositif régional

Vous êtes un enfant rattaché fiscalement à La Réunion

Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018) est inférieur à 26 030 €.

Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.

Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.

L'adresse d'imposition à laquelle vous êtes rattaché(e) est à La Réunion sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018)

Vous apparaissez sur le livret de famille du chef du foyer fiscal dont l'avis d'imposition est domicilié à La Réunion

2. CONDITIONS RELATIVES AU VOYAGE FAISANT L'OBJET DE L'AIDE INDIVIDUELLE ALLOUÉE AU TITRE DU DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE BON « ÉTUDIANT – SPÉCIAL COVID »:

◆ L'aide sous forme de bon n'est attribuée que pour **UN SEUL** voyage **ALLER SIMPLE**, au départ d'une ville de France Métropolitaine à destination de La Réunion, et **FAISANT L'OBJET D'UN SEUL BILLET devant être utilisé pour un départ de la Métropole (Aller) à effectuer au plus tard le 30 septembre 2020 inclus.**

◆ **Le titre de transport doit avoir été payé par le mandataire pour le compte du voyageur.**

◆ Le voyage doit être effectué en classe économique à l'exception des dérogations dûment justifiées (femme enceinte, personne porteuse de handicaps).

◆ En cas de transit, le délai entre le départ de la Métropole et l'arrivée à La Réunion ne doit pas excéder 24 heures et le délai entre le départ de La Réunion et l'arrivée à destination (Métropole) ne doit excéder 24 heures. Le détail du vol doit apparaître sur une seule et même facture.

L'AIDE INDIVIDUELLE ALLOUÉE AU TITRE DU DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE

En ce qui concerne le montant de l'aide.

Si le quotient familial du demandeur ou du foyer fiscal à La Réunion est inférieur ou égal à 6 000 €, l'aide attribuée est de 450 €.

Si le quotient familial du demandeur ou du foyer fiscal à La Réunion est compris entre 6 001 € et 26 030 €, l'aide attribuée est de 300 €.

Le montant de l'aide **ne peut en aucun cas dépasser le prix T.T.C. payé par le mandataire.**

Sur un même vol, l'aide est cumulable avec les chèques vacances et autres aides de comité d'entreprise

En ce qui concerne le bénéficiaire de l'aide.

L'aide est attribuée à titre individuel à un résident en France Métropolitaine (avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018) dont le lieu de naissance est à La Réunion ou ayant au moins un parent né à La Réunion ou étant un enfant rattaché à un foyer fiscal de La Réunion.

Rappel du principe de non cumul de l'aide.

L'aide n'est pas cumulable avec le Passeport Mobilité Études pris en charge à 50 % et 100 %, le Passeport Mobilité Formation Professionnelle, les congés bonifiés, les aides de l'ORESSSE ou toute autre publique au transport aérien.

CONTRÔLES

◆ Des contrôles a posteriori des dossiers seront effectués et un remboursement vous sera demandé en cas d'inéligibilité.



En cas de fausse déclaration et d'usage de faux, la collectivité régionale se réserve le droit de mettre en œuvre les procédures judiciaires (civiles et pénales) applicables (cf article 441-1 du code pénal).

INSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE BON DE CONTINUITÉ TERRITORIALE ÉTUDIANT – SPÉCIAL COVID:

1. Télécharger, compléter et signer le dossier de BON Étudiant – Spécial Covid

2. Réunir toutes les pièces justificatives correspondant au choix sélectionné sur le dossier dans le cadre d'un BON Étudiant - Spécial Covid

3. Le voyageur donne procuration à une personne française résidant à La Réunion (mandataire), le mandataire doit se rendre dans une antenne de Région afin d'y instruire le dossier de BON Étudiant – Spécial Covid qui lui sera transmis par courrier par le voyageur.

4. Le mandataire doit renseigner la partie le concernant sur la procuration en page 9 du dossier et transmettre un justificatif de domicile de moins de 6 mois à son nom et une pièce d'identité valide.

5. Le dossier sera validé s'il est complet et éligible et le BON Étudiant – Spécial Covid sera remis au mandataire.

6. Le mandataire doit vérifier les informations figurant sur le BON Étudiant – Spécial Covid afin de permettre aux agents de Région d'apporter les modifications sur place le cas échéant.

7. Le mandataire se présente dans l'agence de voyage ou la compagnie aérienne muni de sa pièce d'identité originale (la même que celle transmise au dossier) ainsi que la copie de la pièce d'identité du voyageur (la même que celle transmise au dossier) et du BON Étudiant – Spécial Covid

8. L'agence de voyage ou la compagnie aérienne émet le billet d'avion du voyageur et le mandataire s'acquitte du montant du billet d'avion déduit du montant du BON Spécial retour Étudiant – Covid-19 pour le compte du voyageur.

3. SI VOUS AVEZ COCHÉ LE CHOIX N°2 : IDENTITÉ DU PARENT NÉ À LA RÉUNION OUVRANT LE DROIT AU BON ÉTUDIANT – SPÉCIAL COVID

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le : à (La Réunion)

Nom de naissance :

Si adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :

Nom et prénom(s) : Date de naissance :

Situation de famille du parent : Marié Célibataire Divorcé Veuf Pacsé Concubin Décédé (Fournir acte de décès)

Activité : Salarié Commerçant Indépendant Étudiant Demandeur d'emploi Sans activité Autre (précisez) :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Département :

Numéro de téléphone portable : Numéro de téléphone fixe :

Adresse de messagerie :@.....

Lien familial avec le voyageur : Père Mère

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués

**Date et signature obligatoires du voyageur
(ou de son représentant légal)**

4. SI VOUS AVEZ COCHÉ LE CHOIX N°3 : IDENTITÉ DU CHEF DE FOYER DOMICILIÉ FISCALEMENT À LA RÉUNION OUVRANT LE DROIT AU BON ÉTUDIANT – SPÉCIAL COVID

Attention : le chef de foyer doit être domicilié fiscalement à La Réunion et doit résider à La Réunion

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le : à

Nom de naissance :

Si adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :

Nom et prénom(s) : Date de naissance :

Situation du chef de foyer fiscal : Marié Célibataire Divorcé Veuf Pacsé Concubin Décédé (Fournir acte de décès)

Nombre d'enfants à charge :

Activité : Salarié Commerçant Indépendant Étudiant Demandeur d'emploi Sans activité Autre (précisez) :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Département :

Numéro de téléphone portable : Numéro de téléphone fixe :

Adresse de messagerie :@.....

Lien familial avec le voyageur : Père Mère Autre : précisez

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués

Date et signature obligatoires du voyageur
(ou de son représentant légal)

5. PROCURATION

LE VOYAGEUR DONNERA IMPÉRATIVEMENT PROCURATION À UNE PERSONNE RÉSIDANT À LA RÉUNION QUI DEVRA :

- DEMANDER L'INSTRUCTION DU BON DE CONTINUITÉ TERRITORIALE « ÉTUDIANT - SPÉCIAL COVID » DANS UNE ANTENNE DE RÉGION À LA RÉUNION ;
- PRÉSENTER, SIGNER, DATER LE BON ET LE TRANSMETTRE À LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU L'AGENCE DE VOYAGE À LA RÉUNION ;
- FINALISER L'ACHAT DU BILLET D'AVION AVEC LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU L'AGENCE DE VOYAGE ET LE TRANSMETTRE AU VOYAGEUR.

ATTENTION :

- LA PERSONNE MANDATÉE DOIT ÊTRE FRANÇAISE, MAJEURE ET RÉSIDER IMPÉRATIVEMENT À LA RÉUNION ;
- UNE PERSONNE NE PEUT ÊTRE MANDATÉE QUE POUR UN MAXIMUM DE 4 DEMANDES DE BON « ÉTUDIANT - SPÉCIAL COVID » AU TOTAL ;
- SEULE LA PERSONNE MANDATÉE POURRA SE PRÉSENTER AVEC LE BON À L'AGENCE OU LA COMPAGNIE AÉRIENNE LOCALISÉE À LA RÉUNION POUR ACHETER LE BILLET ;
- LES DOSSIERS TRANSMIS PAR VOIE POSTALE OU COURRIEL À LA RÉGION RÉUNION NE SERONT PAS INSTRUITS ET SERONT REJETES;
- LES PAGES DU DOSSIER FAISANT APPARAÎTRE UNE SIGNATURE DEVRONT ÊTRE TRANSMISES EN VERSION ORIGINALE.

Je soussigné(e) Mme/M. (*)..... né(e) le :.....
(*) Rayer la mention inutile (Nom de naissance et Prénom du voyageur)

demeurant.....
(Adresse France métropolitaine obligatoire)

donne procuration pour l'instruction de ma demande au titre de l'aide au voyage aller/retour de la Région Réunion à :

Mme/M. (*)..... né(e) le :.....
(*) Rayer la mention inutile (Nom de naissance et Prénom du mandataire)

résidant.....
(Adresse de La Réunion obligatoire)

à l'effet de réaliser en mon nom et pour mon compte les formalités relatives à la réception du bon de continuité territoriale auprès de la région Réunion, en ce compris la signature de la subrogation à l'agence de voyage ou de la compagnie aérienne.

Informations complémentaires du porteur de la procuration (mandataire) :

Numéro de téléphone portable :Numéro de Téléphone fixe :

Courriel :@.....

Numéro de carte nationale d'identité valide:.....

ou de Passeport valide :

Pièces concernant le mandataire à fournir obligatoirement :

- Copie de la pièce d'identité du mandataire et son original (carte nationale d'identité française ou passeport français en cours de validité) ;
- Copie de justificatif de domicile à La Réunion de moins de 6 mois au nom du mandataire et son original (facture eau, électricité, téléphone fixe, téléphone portable, contrat de bail de moins d'un mois, quittance de loyer, assurance habitation).
NB : Le justificatif de domicile du mandataire doit être obligatoirement libellé à son nom. Le livret de famille sera demandé dans certains cas.

VOYAGEUR	MANDATAIRE
<p>- Je certifie l'exactitude des informations me concernant ; - Je certifie donner procuration à : Mme/M..... (Nom de naissance et Prénom du mandataire) pour me représenter dans les démarches de demande de bon « étudiant – Spécial Covid».</p>	<p>- Je certifie l'exactitude des informations me concernant ; - J'accepte le mandat de : Mme/M..... (Nom de naissance et Prénom du voyageur) pour le/la représenter dans les démarches de demande de bon « étudiant – Spécial Covid ».</p>
<p><u>Date et signature</u> <u>obligatoire du voyageur ou</u> <u>de son représentant légal</u></p>	<p><u>Date et signature</u> <u>obligatoire du mandataire</u></p>

DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLÉ VERS LA RÉUNION 2020 PAGE 9/14

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».

ATTESTATION DE NON SOLLICITATION D'UN AUTRE

DISPOSITIF D'AIDE AU VOYAGE (LADOM, MAIRIE ET AUTRES ADMINISTRATIONS)

À REMPLIR PAR LE VOYAGEUR

Je soussigné(e).....
(Nom, Prénom)

demeurant.....
(Adresse France métropolitaine obligatoire)

garant de (si le demandeur est mineur ou adulte sous tutelle).....
(Nom, Prénom)

Né(e) le :à.....de Nationalité :

Atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande ;
- que les demandeurs sont rattachés au foyer fiscal des avis d'imposition ou de non imposition ci-joint ;
- n'avoir bénéficié d'aucune autre « aide au transport aérien » auprès d'un autre organisme public pour le même vol ;

et

M'engage

- à utiliser le bon pour l'achat d'un billet Aller simple Métropole-Réunion ;
- à me soumettre à tout contrôle effectué par la Région Réunion ;
- à ne faire aucun duplicata du bon ;
- à autoriser le mandataire à présenter, à dater et signer le bon et à le remettre à l'agence ou la compagnie aérienne le jour même de la réception du billet et du paiement de la facture correspondante ;
- à rembourser à la Région Réunion les sommes indûment perçues en cas d'inéligibilité suite à un contrôle à posteriori ;
- à renoncer à la continuité territoriale de LADOM dans la même année et sur le même vol dans le cas où j'habite un Département d'Outre-Mer autre que La Réunion ;
- à renoncer à l'aide à la continuité territoriale « Grand public » en 2020 après utilisation du bon « Etudiant -Spécial Covid » ;
- à fournir une attestation de non prise en charge de LADOM au titre de la continuité territoriale dans le cas où j'habite un Département ou Territoire d'Outre-Mer autre que La Réunion ;
- à rembourser à la Région Réunion dans un délai maximum d'un mois le montant de l'aide régionale en cas de constat de cumul avec une aide publique sur un même vol.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide à la continuité territoriale attribuée par la Région Réunion,

Fait à, le

Signature obligatoire du voyageur

FICHE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATIONS :

DÉROGATIONS DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE POUR LES VOLS MÉTROPOLÉ => RÉUNION EN 2020

Il s'agit d'autoriser :

- **une dérogation à la classe de voyage :** la personne dont l'état physique le justifie et son accompagnateur éventuel peuvent bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.
- **une dérogation sur le montant de l'aide :** pupilles de la nation ou enfants faisant l'objet d'un placement auprès des structures spécifiques
- **une dérogation sur les pièces à fournir :** Personnes ne pouvant justifier de leur état civil à La Réunion
- **une dérogation pour les personnes résidant hors France métropolitaine.**

NB : la dérogation ne donne pas lieu à des voyages supplémentaires.

NB : ces mesures ne sont pas cumulables avec d'autres mesures de la continuité territoriale.

Le montant de l'aide sera de 450 € pour un quotient familial inférieur ou égal à 6 000 €

Le montant de l'aide sera de 300 € pour un quotient familial supérieur à 6 001 € et inférieur ou égal à 26 030 €

Bénéficiaire et nature de l'aide	Observations	Pièces complémentaires à fournir Présenter l'original et fournir une copie
1 – Personne porteuse de handicaps	la personne dont l'état physique le justifie peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.	– Certificat médical précisant la nécessité de voyager en classe supérieure et la carte d'invalidité.
2 – Femme enceinte	la personne dont l'état physique le justifie peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.	– Certificat médical précisant la nécessité de voyager en classe supérieure.
3 – Pupilles de la nation ou enfants faisant l'objet d'un placement auprès des structures spécifiques	– Aide forfaitaire de 450 €.	– Décision de l'autorité judiciaire de placement de l'enfant. Nota : Demande d'aide doit être formulée par la structure d'accueil ayant autorité de parentalité.
4 – Personnes ne pouvant justifier de leur état civil à La Réunion	– Aide suivant le montant du quotient familial.	– Toutes les pièces demandées dans le dispositif régional sont applicables à l'exception de l'acte de naissance Nota : L'acte de naissance devra être remplacé par la production d'une déclaration sur l'honneur et/ou toutes pièces justifiant du lieu de naissance de la personne.
5 – Résident hors France métropolitaine	– Aide réservée à un résident hors France métropolitaine qui n'est pas imposé en France. – Les documents rédigés dans une langue étrangère devront être traduits en français par un traducteur assermenté.	– Avis fiscal 2019 sur les revenus 2018 pour les pays ayant une fiscalité assimilable à celle de la France – Justificatif de revenus sur les 12 mois de l'année 2018 (bulletins de salaire par exemple) ou autre(s) document(s) justifiant vos revenus ou l'absence de revenus (dans le cas où vous n'exercez pas d'activité rémunérée).

DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLÉ VERS LA RÉUNION 2020 PAGE 11/14

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».

Je soussigné(e) Mme/M. (*)..... né(e) le :

Nom(s), Prénom(s)

demeurant.....

Adresse complète

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme/M. (*)..... né(e) le :

Nom(s), Prénom(s)

demeurant.....

Adresse complète

(*) Rayer la mention inutile

Fait à, le.....

Signature et date obligatoires

NB : Cette attestation doit être transmise avec la pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité et le justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeur.

SITES D'ACCUEIL

Horaires d'ouverture : Du lundi au Jeudi de 8h00 à 15h00
Le vendredi de 8h00 à 12h00

Numéro de téléphone spécial continuité : 0 800 097 400

Numéro gratuit depuis un poste fixe et depuis un mobile

Mail : ctmetropoleunion@cr-reunion.fr

(Ne pas envoyer de dossier de continuité territoriale à cette adresse)

Site Internet : www.regionreunion.com

<p><u>CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION</u> Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia - B.P 67 190 – 97 801</p>	
<p><u>ANTENNE EST</u> 92, Chemin Lebon 97440 SAINT-ANDRE</p>	
<p><u>ANTENNE OUEST</u> Annexe de Saint-Paul Local 201, 6 bis route de Savannah 97460 SAINT-PAUL</p>	
<p><u>ANTENNE OUEST</u> Annexe du Port 13 Rue Marcel Carné – 97420 LE PORT</p>	
<p><u>ANTENNE SUD</u> Annexe de Saint-Pierre 15 RUE Marius et Ary Leblond 97410 SAINT-PIERRE</p>	

DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLE VERS LA RÉUNION 2020 PAGE 13/14

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».

<p><u>ANTENNE SUD :</u> <u>Annexe du CPOI</u> 65, rue du Père Lafosse 97410 SAINT-PIERRE</p>	
<p><u>ANTENNE SUD</u> <u>Annexe du Tampon</u> 74 BIS rue Hubert Delisle - 97430 Le Tampon</p>	
<p><u>ANTENNE SUD</u> <u>Annexe de Saint-Joseph</u> <u>322 rue Raphaël Babet - 97480 Saint-Joseph</u></p>	
<p><u>ANTENNE DE SAINT-PHILIPPE</u> <u>64 rue Leconte de Lisle - 97442 Saint-Philippe</u></p>	